

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EGLISE ET BIOETHIQUE - PMA

Paris, le 20 septembre 2018

1/1

LA DIGNITE DE LA PROCREATION : L'ENJEU DE LA FRATERNITE

A l'approche de l'ouverture du débat parlementaire en vue de la révision de la loi bioéthique, alors que l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques va publier son rapport et que le Comité Consultatif National d'Ethique va donner son Avis, l'Eglise de France explique sa position sur l'Assistance Médicale à la Procréation (AMP). Dans une Déclaration signée par tous les évêques de France : « La dignité de la procréation » (coédition, Cerf, Bayard, Mame), l'Église catholique rappelle la valeur de la procréation : acte profondément et spécifiquement humain dont la manipulation entamerait gravement la valeur de fraternité qui fonde le pacte social en notre société.

La Déclaration prend le parti du dialogue où les arguments éthiques sont avancés et offerts à tous afin que ce dialogue permette de chercher ensemble les voies les meilleures. C'est ainsi que la Déclaration prend en compte les principes du « modèle français de bioéthique » rappelés par le Conseil d'État, tient compte des Avis du CCNE, et est attentive au *Rapport de synthèse* des États généraux de la bioéthique.

La Déclaration souligne d'abord que la procréation est constitutive de la dignité de la personne. Elle indique ensuite les principaux problèmes éthiques que pose l'AMP. Elle explique enfin les principaux obstacles éthiques que rencontre le projet d'ouverture de l'AMP aux femmes en couple ou aux femmes seules.

La Déclaration offre une visée éthique en inscrivant sa réflexion dans le cadre de l'exigence de la fraternité qui appelle l'engagement de tous dans la reconnaissance mutuelle de la dignité et dans la solidarité, en particulier pour l'égalité de tous devant le soin.

La Déclaration propose une nouvelle démarche pour aborder la bioéthique : de la profondeur du regard sur la personne en société dépend la manière dont sont envisagées la dignité et la fraternité qui sont inséparables l'une de l'autre. Le droit doit instaurer des relations qui promeuvent la fraternité en évitant que les volontés individuelles établissent des injustices et des discriminations.

L'Eglise catholique, soucieuse de la valeur de la fraternité, tient à faire connaître son inquiétude sur la société que préparerait une évolution législative étendant l'usage des techniques d'AMP. Les progrès scientifiques alliés aux intérêts individuels à court terme ne sauraient suffire à justifier la construction d'une société d'où s'effaceraient la fraternité et l'attention aux plus fragiles.



